



Contrat location

Par compostelle013

BONJOUR MARQUE DE POLITESSE

J'ai en location une fontaine distributeur d'eau. Le contrat initial avait été consenti pour 60 mois. Celui-ci est arrivé à échéance et reconduit pour une durée de 60 mois. Dans le contrat il est indiqué qu'en cas de résiliation par le client avant terme, l'intégralité des loyers serait due. Est-ce légal?

MERCI MARQUE DE POLITESSE

Par ESP

Bonjour

Le contrat fait foi jusqu'à décision contraire de la justice.

Pour exemple, Dans un autre arrêt du 6 décembre 2011, la Cour d'Appel de Paris a décidé de réduire de 13.314,06 ? à 5.000 ? l'indemnité de résiliation d'une location de matériel informatique loué pour 60 mensualités mais résilié et restitué 18 mois après la conclusion du contrat.